

81110 Verdalle

**2**: 05 63 50 35 02

## DOSSIER D'INSCRIPTION RENTREE 2013

### LE DOSSIER D'INSCRIPTION DEVRA COMPRENDRE :

Les fiches « Responsable » et « Elève » dûment complétées.
Une photocopie du livret de famille de l'élève à inscrire.
Si les parents sont séparés, copie du jugement de divorce ET accord écrit de l'autre parent.
La photocopie des vaccinations de l'enfant (dans son carnet de santé : diphtérie, poliomyélite
et tétanos).
Une copie du livret d'évaluation des compétences de l'année en cours et de l'année précédente
Une enveloppe timbrée à l'adresse des parents.
Le contrat de scolarisation complété et signé.
La convention financière complétée et signée.
La fiche d'identification ainsi que, si vous avez choisi le prélèvement automatique,
l'autorisation de prélèvement remplie et signée accompagnée d'un RIB.
Le règlement de l'acompte qui restera acquis à l'école en cas de désistement. (chèque d'un
montant de 45 euros à l'ordre de l'Association de gestion du lycée de Touscayrats)
N.B. Les dossiers incomplets seront refusés.

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Dossier à rapporter au plus tard le

**MERCI** 



Touscayrats 81110 Verdalle

**2**: 05 63 50 35 02

## FICHE D'IDENTIFICATION ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

ELEVE:					
Nom	PrénomClasse				
DEMI -PEN EXTERNE :	SIONNAIRE				
RESPON	<u>SABLE</u> :				
	• Nom : Prénom :				
	• adresse				
	• Tél. domicile :				
	• Tél. mobile :				
	• Fax :				
	• e-mail				
NOMBRE D	P'ENFANTS DANS L' ETABLISSEMENT: (primaire et collège) []				
REGLEM	IENT DE LA SCOLARITE (cocher la case correspondante)				
	- par prélèvement mensuel				
	- par chèque au mois				
Date:	Signature :				
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION					
	Traité par la vie scolaire ( )				
	Traité par la comptabilité ( )				
	Mise à jour du fichier le				



Touscayrats 81110 Verdalle ☎: 05 63 50 35 02

## FICHE RESPONSABLE

Demande l'inscription de mon fils, ma fille : .....

Prénom : .....

En classe de :				
Je suis marié(e), divorcé(e), célibataire. (1)				
PARENT DEMANDEUR	L'AUTRE PARENT			
Nom:	Nom:			
Prénom :	Prénom :			
Adresse:	Adresse: (si différente du parent demandeur)			
Code postal : Ville :	Code postal : Ville :			
Tél.domicile :	Tél.domicile :			
Tél. portable :	Tél. portable :			
Profession:	Profession:			
Nom et adresse employeur :	Nom et adresse employeur			
Tél.professionnel :	Tél.professionnel :			

Attention : si les deux parents n'habitent pas à la même adresse, l'adresse principale

sera, par défaut, celle indiquée dans la colonne « Parent demandeur ».

Signature des deux parents :

Date,

(1) rayer la mention inutile



Touscayrats 81110 Verdalle ☎: 05 63 50 35 02

# FICHE ELEVE...

<u>NOM</u> :		<u>Prénom</u> :				
Date de naissance :						
Lieu, code postal et département de naissance :						
<u>Sexe</u> : □ Féminin □ Masculin						
Nationalité :						
Mon enfant est baptisé :	□ OUI	□NON				
	Date et lie	u de baptême :				
Etablissement précédent :	public privé	(rayer la mention inutile)				
Ecole :						
Département :						
En classe de :		••				
Demi pensionnaire :  OUI NON						
<u>Autres renseignements</u> :						
Nombre de frères et de sœurs						

Parmi ceux-ci nombre de frères et sœurs scolarisés à Saint Jean



Touscayrats 81110 Verdalle

**2**: 05 63 50 35 02

# CONTRAT DE SCOLARISATION

Monsieur, Madame (1)				
Déclarent avoir pris connaissance du projet éc Jean dont une copie est annexée au présent c	ducatif et du règlement intérieur de l'école privée Saint contrat.			
Ils déclarent les accepter sans réserve et insrentrée scolaire de septembre 2013.	scrire leur enfant dans l'établissement à la date de la			
(2) sera sco	plarisé(e) à cette date.			
L'établissement, représenté par Madame BRIOIS, Chef d'établissement Premier Degré, s'engage à assurer la scolarisation de (2)				
En contrepartie de cette scolarisation, Monsieur, Madame, (1) s'engagent à acquitter la contribution des familles au fonctionnement de l'établissement ainsi que toutes dépenses pour autres services (demi-pension, étude) dont leur enfant aura bénéficié et dont les tarifs figurent dans l'annexe de la convention financière dont une copie est jointe au présent contrat.				
Pour marquer leur accord, Monsieur, Madame (1) versent un acompte de 45 euros qui constituera une avance sur les premiers versements de l'année. Cet acompte ne sera pas remboursé en cas de désistement, sauf pour une raison de force majeure, sur justificatif.				
<u>Madame BRIOIS,</u> Chef d'établissement 1 <sup>er</sup> degré	Les parents ou représentants légaux de l'élève, (Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)			

- (1) nom du responsable légal(2) nom et prénom de l'enfant



### **CONVENTION FINANCIERE**

ECOLE SAINT JEAN
Touscayrats
81110 Verdalle

■: 05 63 50 35 02

L'inscription d'un élève dans un établissement sous contrat d'association implique pour les familles des conséquences financières. Le fonctionnement de l'établissement scolaire est alimenté par le forfait de l'Etat en ce qui concerne une partie des dépenses de personnels et par les collectivités locales en ce qui concerne une partie des dépenses de matériel.

Une contribution est demandée aux familles pour, entre autres, les activités de caractère propre et le règlement des dépenses liées à l'immobilier.

La présente convention règle les rapports dans le domaine financier entre :

l'Ecole Saint Jean, et	
M. Mme, (1)	
représentant(s) légal (aux) de l'enfant (2)	

### **INSCRIPTION**

Un acompte d'un montant de 45 euros est exigible lors de l'inscription. Il sera déduit du relevé de la participation des familles lors des premiers versements.

En cas de désistement par choix personnel de la famille, l'acompte pourra être conservé par l'établissement. Il ne pourra être remboursé qu'en cas de désistement pour force majeure et sur justificatif (déménagement, divorce des parents, réorientation).

### **REINSCRIPTION**

Lors de la réinscription un acompte est demandé aux familles. Son montant est le même que l'acompte de l'inscription. Il sera déduit du relevé de la contribution des familles du premier mois.

Il ne pourra être remboursé qu'en cas de désistement pour force majeure et sur justificatif (déménagement, divorce des parents, réorientation)

### PARTICIPATION DES FAMILLES (contribution et frais annexes)

Le montant annuel de la participation est payable selon le tarif indiqué dans l'annexe. Le règlement doit intervenir au début du mois pour lequel le relevé a été envoyé (sauf en cas de prélèvement bancaire automatique mensuel).

Sauf cas de force majeure ou d'exclusion définitive, tout mois commencé est dû entièrement.

#### **FRAIS DE DEMI-PENSION**

### MATERNELLE ET PRIMAIRE

- ✓ Possibilité d'achat de repas à l'unité selon le tarif indiqué sur l'annexe.
- ✓ Son règlement s'effectue en même temps que la participation des familles.

### **SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES**

Durant l'année scolaire des sorties ou voyages pédagogiques peuvent être organisés par l'équipe pédagogique. Une participation sera demandée aux familles.

### **IMPAYES**

En cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.

En cas de non-paiement de la participation des familles, l'établissement se réserve le droit de ne pas inscrire l'élève l'année scolaire suivante. Les parents en sont prévenus par lettre recommandée avec accusé de réception.

### <u>DETERIORATION DE MATERIEL PAR UN ELEVE</u>

La détérioration de matériel par un élève pourra donner lieu à un remboursement par la famille.

<u>Les parents ou représentants légaux de l'élève</u> (Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

- (1) nom du responsable légal
- (2) nom et prénom de l'enfant